



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLE DE MALESTROIT**  
**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

---

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

---

**Présents (18) :** M. GICQUELLO, M. LEMBELEMBE, M. GUILLEMOT, Mme BLANCO-HERCELIN, M. POUESSEL, MM. LE BRUN, KERVICHE Mmes LE LIEVRE, LE SAUTER – LE BEL, LHOPITALIER, OGER, KERVAZO, MM. BROGARD, OUTIN, MM FORT, GUIHARD (arrivé à 20h06), Mmes BLANCHET, THOMAS.

**Absent ayant donné pouvoir (1) :** Mme GUILLAUME qui donne pouvoir à M. GICQUELLO ;

**Absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** M. POUESSEL est nommé secrétaire de séance.

## Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

---

### 2021\_11\_16\_01 - Délibération portant modification de la Commission Locale de l'AVAP

M. le Maire expose :

En séance du 12 avril 2016, Le Conseil municipal de Malestroit a arrêté la composition de la Commission Locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP).

Cinq élus représentant la commune sont membres de cette instance consultative. Il est nécessaire de procéder à de nouvelles désignations afin de remplacer Agnès HAVART, Jane BROOK et Bertrand DANY suite aux dernières élections.

Avant de procéder aux désignations, je vous informe que le travail s'est poursuivi avec le cabinet ANTAK en charge du projet, même en l'absence de notre chargé d'urbanisme.

Nous organiserons donc une réunion publique d'information au Pass'Temps le 26 janvier à 18h30 en présence de notre prestataire. Des panneaux explicatifs seront également installés pendant les mois de janvier et février au Pass'Temps afin que chacun puisse librement prendre connaissance des grandes orientations du projet.

Je vous propose de désigner trois nouveaux membres de la CLAVAP : deux élus de la majorité et un élu de l'opposition et conserver ainsi l'organisation générale que nous avons adopté.

Je vais solliciter les candidatures à main levée :

- Pour l'équipe majoritaire, qui est candidat ? Mme LE SAUTER – LE BEL et M. LE BRUN se portent candidat
- Pour l'opposition, avez-vous désigné un membre ? M. GUIHARD se porte candidat

Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_01 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la désignation de Mme LE SAUTER – LE BEL, de M. LE BRUN et de M. GUIHARD comme membre de la CLAVAP.

## **2021\_11\_16\_02 - Délibération portant sur l'attribution du marché de prestation d'assurances**

M. le Maire expose :

La Ville de Malestroit et le CCAS de Malestroit, réunis en groupement de commande, ont procédé à la passation d'un marché public en vue de renouvellement des contrats d'assurances.

La consultation a été passée selon une procédure d'appel d'offre ouvert, en application du Code de la commande publique.

La consultation concernait quatre marchés :

- Dommages aux biens,
- Flotte automobile
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique et fonctionnelle

Six plis ont été reçus dont un a été déposé 2 fois sur la plateforme Salle des Marché de Mégalis. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 28 Octobre 2021 à 18h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection après la présentation du rapport d'analyse des offres par le cabinet RISKOMNIUM qui nous a accompagné dans la démarche

Vous avez eu connaissance des synthèses des offres et je ne vais pas à ce stade communiquer le nom des différentes entreprises que nous notifierons par courrier. Nous réalisons une économie d'un peu plus de 50 000 € pour le groupement de commande, ce qui est un point positif pour nos finances qui demeurent contraintes.

Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_01 :

*Ph. FORT : j'aurais bien aimé savoir combien il y avait de véhicules au total ? Y'a-t-il des véhicules de fonction ? On voit beaucoup de véhicules le week-end, j'ai déjà fait part de cette remarque. Quelle en est l'explication ?*

*M. LE MAIRE : nous vous répondrons par mail pour le nombre exact de véhicules. Il n'y a pas de véhicule de fonction, ni pour le maire, ni pour les services. Il est normal que vous voyiez des voitures le week-end, puisque nous avons des astreintes qui sont amenés à utiliser le véhicule sur tout le territoire de la commune.*

*C. GUILLEMOT : Je voudrais souligner que c'est une excellente nouvelle que l'on puisse faire une telle opération pour nos finances, cela va bien aider la commune dans les années qui viennent.*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la décision de la Commission d'Appel d'offres relative au marché de prestation de services d'assurance,

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier auprès des entreprises lauréates.

### **2021\_11\_16\_03 - Délibération portant détermination du taux de promotion**

M. le Maire expose :

Je vous rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade à partir du nombre d'agents remplissant les conditions nécessaires.

Nous n'avons aujourd'hui qu'à nous prononcer sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise principaux.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement. Il peut varier entre 0 et 100%.

Je vous propose de fixer le ratio à 100% pour ce cadre d'emploi

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_03 :*

*J-F GUIHARD : peut-on savoir de qui il s'agit ?*

*M. LE MAIRE : il s'agit de Pascal Robic, qui travaille notamment au fleurissement de la Ville et son travail est régulièrement souligné par les touristes qui visitent Malestroit.*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la fixation du taux de promotion à 100% pour le grade d'agent de maîtrise principal

### **2021\_11\_16\_04 - Délibération portant sur la modification de la grille des tarifs municipaux**

M. le Maire expose :

Je vous propose d'opérer deux changements pour les tarifs municipaux, tels qu'ils vous ont été communiqués avec votre convocation.

Il s'agit tout d'abord de l'évolution de tarifs d'occupation du domaine public avec des tarifs inchangés pour le premier mois et des tarifs minorés pour les chantiers longs et les bâtiments patrimoniaux dûment répertoriés à l'AVAP. Il semble logique de ne pas proposer de tarifs trop pénalisants pour des chantiers de restauration de patrimoine dans notre Petite Cité de Caractère.

#### **Occupation domaine public**

le m <sup>2</sup> par jour (dimanche et jour férié compris) matériaux et échafaudages	
Les 30 premiers jours calendaires	0,60 €
31 <sup>ème</sup> jour calendaire et suivants	0,30 €
Occupation liée à un bâti répertorié « Immeuble protégé au titre des monuments historiques » ; « édifice remarquable » ; « édifice intéressant » dans le cadre de l'AVAP	0,30 €

Il s'agit ensuite de la création d'un tarif dit social de 16,00 € pour les familles comptant au moins un des deux parents répondants aux critères suivants : « étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires d'aides sociales » pour l'accès aux services du Pass'Temps. Cette proposition est faite dans le prolongement du tarif social individuel que nous avons déjà créé.

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_04 :*

Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la fixation des tarifs municipaux d'occupation du domaine public et d'abonnement familial social au Pass'Temps tels que présentés ci-dessus.

#### **2021\_11\_16\_05 - Délibération portant sur l'admission en non-valeur d'impayés**

M. le Maire expose :

La Trésorerie de Malestroit a transmis des documents reprenant les créances de la commune pour lesquelles les procédures menées n'ont pas permis de procéder au recouvrement. 6 créances sont concernées pour un montant total de 444,79 €.

Il s'agit précisément :

- d'un abonnement de droit de places pour le Marché pour le 2ème trimestre 2019 d'un montant de 51.40€
- de droits de place pour le Cirque de mai 2019 d'un montant de 330€.
- de non restitution de livres pour 8,20 € ; 28,80 € et 25,00 €
- d'une erreur de rémunération d'1,39 €.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la dernière délibération que nous avons prise en conséquence de nouvelles directives de la Trésorerie communiquées en octobre dernier.

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_05 :*

Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'admission en non-valeur des impayés ci-dessus pour un montant total de 444,79

#### **2021\_09\_21\_06 - Délibération portant sur l'admission en créances éteintes d'impayés**

M. le Maire expose :

La Trésorerie de Malestroit a transmis des documents reprenant les créances de la commune pour lesquelles les procédures menées n'ont pas permis de procéder au recouvrement. 1 créance est concernée pour un montant de 139,90 €.

Il s'agit d'un droit d'occupation du domaine public d'une entreprise liquidée.

*Echanges sur la délibération 2021\_09\_21\_06 :*

Néant

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'admission en créances éteintes des impayés ci-dessus pour un montant total de 139,90 €.

### **2021\_11\_16\_07 - Délibération portant sur la fixation des durées d'amortissement au budget principal**

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que les communes répondent à certaines obligations comptables en matière d'amortissement, dont les durées peuvent être déterminées par le Conseil municipal.

Un seul article est concerné, il s'agit de l'article 21531 soit les Réseaux d'adduction d'eau.

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_07 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la durée de 15 ans pour l'amortissement des dépenses inscrites à l'article 21531

### **2021\_11\_16\_08 - Projet de délibération portant la Décision modificative n°1 du budget principal**

M. le Maire expose :

Vous avez pris connaissance avec votre convocation du projet de décision modificative.

Je vais passer la parole à notre DGS pour une présentation des principaux points de la DM avant le vote.

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_08 :*

J-F GUIHARD : il aurait été bon de faire une commission des finances avant ce Conseil municipal sur ce sujet.

C BLANCO-HERCELIN : oui, cela aurait pu être fait. Mais comme vous le constatez, il s'agit d'une DM purement technique avec des jeux d'écritures notamment suites aux demandes de la Trésorerie. Cette DM n'engendre pas de dépenses supplémentaires, elle note au contraire que celles-ci sont maîtrisées. Nous ferons une Commission pour la préparation du budget 2022.

Après délibération, le conseil municipal,

- A la majorité (4 absentions : Mmes BLANCHET, THOMAS & MM GUIHARD, FORT) approuve la décision modificative n°1 du budget principal.

**2021\_11\_16\_09 - Projet de délibération portant la Décision modificative n°1 du budget de la maison de santé pluridisciplinaire**

M. le Maire expose :

Le projet de décision modificative pour la MSP est beaucoup plus simple. Il s'agit simplement d'ouvrir des crédits en dépenses à hauteur de 1 500 € pour rembourser des trop perçus de loyers et de charges sur les derniers exercices.

Ces 1 500 € seront financés par l'ouverture de crédits en recette d'un même montant puisque nous avons la chance d'avoir une maison de santé presque totalement occupée.

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_09 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget de la maison de santé pluridisciplinaire

## 2021\_11\_16\_10 - Projet de délibération portant sollicitation de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant passer à deux délibérations de sollicitation de subvention pour la création d'un un espace de jeux en centre-ville comprenant un terrain multisport et une aire de jeux pour enfants.

C'est un projet extrêmement important pour la jeunesse, pour les familles et pour le centre-ville de Malestroit. Nous l'avions annoncé dans notre profession de foi et nous savons qu'il est attendu.

Nous allons projeter une vue 3D du projet pour lequel nous solliciterons des subventions. Nous en avons déjà longuement parlé en Commission travaux.

Vous le voyez, il s'agit d'un espace de jeux positionné sur une partie du parking des Augustines, sur des parcelles communales. Il répondra à une diversité de besoins pour les jeunes, leurs accompagnants et les familles.

Vous y trouverez :

- un terrain multisports, accessibles aux pré-adolescents, adolescents et plus âgés pour la pratique du foot ou du basket notamment,
- Une aire de jeux comprenant une variété de jeux accessibles dès 2 ans ;
- Un stationnement vélo comprenant 1 borne de recharge électrique
- 2 tables de pique-nique adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Le budget du projet est de 200 000 € HT, vous avez eu le détail du plan de financement avec votre convocation.

Nous comptons sur l'aide du Conseil départemental, au titre du programme de solidarité territoriale et de l'aide exceptionnelle de 50 000 € proposée cette fin d'année, pour près 45% du total.

Nous espérons ensuite l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour 27%, nous délibérerons tout à l'heure spécifiquement pour solliciter cette aide.

L'autofinancement représentera donc un quart du projet.

*Echanges sur la délibération 2021\_11\_16\_10 :*

*Ph. FORT ; S. BLANCHET : nous n'en avons pas parlé longuement en commission, tout était ficelé.*

*M. le MAIRE : nous en avons parlé et nous en avons déjà parlé lors d'une précédente commission sport.*

*Ph. FORT : il y avait une étude auprès des lycéens et depuis 1 ans nous n'avons plus de nouvelles. Ce qui nous chagrine aujourd'hui, nous avons un projet qui est très beau, qui était promis par les deux listes. Mais il n'y a eu que très peu de dialogue sur le projet avant ce Conseil municipal. Et nous aurions bien aimé faire cette réunion d'échange avant la demande de subvention.*

*M. LE MAIRE : cela n'aurait pas changé grand-chose, puisqu'il nous faut les délibérations du Conseil. Il faut prendre le train quand il passe.*



C BLANCO-HERCELIN : je remercie les écoles pour l'étude qui a été faite. Et je rappelle que rien n'est ficelé puisqu'il ne s'agit que d'une demande de subvention.

J-F GUIHARD : sur la subvention du Conseil départemental, la Commune n'est pas la seule puisque toutes les communes de moins de 10 000 habitants y ont droit. Et on aurait pu l'utiliser ailleurs : ça aurait pu être des trottoirs. Moi ça me gêne de me prononcer sur un projet déjà entériné. J'ai une interrogation sur l'emplacement. D'autant que 40 places de parking seront supprimées, et que ce parking a eu un coût de construction. Vous allez me dire, les gens peuvent marcher.

Nous aussi nous aurions fait ce projet, même si je ne pense pas que nous l'aurions fait là. Il y a aussi les commerçants, l'économie. Moi, cela me perturbe fortement.

Ch. GUILLEMOT : Il est difficile de ne pas voir un peu de mauvaise foi puisque vous aviez également ce projet. C'est une bonne soirée pour Malestroit avec 50 000 € d'économie et une aide exceptionnelle du Conseil départemental que nous saluons.

J-F GUIHARD : nous ne sommes pas contre le projet, nous regrettons que tout soit ficelé.

Ch GUILLEMOT : on parle de la localisation. Ce n'est pas faute d'y avoir réfléchi. Mais il faut que le projet soit hors zone inondable et que nous puissions avoir les autorisations nécessaires. Je ne vois pas pourquoi on mettrait la jeunesse hors du centre-ville. Ici, nous sommes proche du centre-ville, du lycée et des commerces.

J-F GUIHARD : Il n'y a pas de remis en cause du projet. Pourquoi n'a-t-on pas fait un Conseil municipal avant la signature ? Vous fonctionnez comme vous voulez mais moi je ne voterai pas pour un projet déjà ficelé.

J-F GUIHARD : il faut travailler en parallèle sur les places de parking. Si vous me dites que nous réfléchissons à d'autre emplacement de parkings, pourquoi pas.

M. LE MAIRE : C'est le cas. Nous en avons parlé longuement en Commission. Je vous rappelle que Malestroit a eu la chance d'avoir gratuitement les terrains de la Digue de la part du Conseil régional. Il y a de quoi faire 50 à 60 places de parking écologique. Je vous l'ai dit en Commission M. Fort et je suis très surpris d'entendre dire que rien n'est prévu. Deuxième point : si je n'avais pas signé le courrier pour la demande exceptionnelle au Conseil départementale, la jeunesse ne pourrait pas bénéficier de cet équipement. Et je n'ai toujours pas signé les demandes de subvention pour le PST et pour la DETR, que je soumettrai au vote tout à l'heure. On tourne en rond pour pas grand-chose. A un moment il faut avancer.

S. BLANCHET : on ne remet pas en cause le projet. Nous n'avons pas échangé en Commission.

M. LE MAIRE : depuis la Commission vous avez eu le temps d'échanger. Nous attendons donc vos propositions : terrain propriété de la Ville hors zone inondable. Faites-nous vos propositions.

J-F GUIHARD : sur l'emplacement : il suffit de surélever le terrain déjà présent devant la caserne. Ce n'est pas le tout de dire que l'on n'a pas le droit. Si le terrain on le surélève de 50 cm, c'est peut-être faisable.



M. LE MAIRE : nous sommes présents avec Jean-Marc sur le PPRI, qui est en révision depuis 2 ans. Ce que vous dites est parfaitement irréalisable.

J-M OUTIN : tout remblai est interdit en zone inondable. Cette réglementation est très stricte.

J-F GUIHARD : si en parallèle de ce joli plan on avait un plan de place de parking, ça nous aiderait.

JP LEMLEMBE : je suis aller compter les places du parking. Je suis responsable de l'hôpital de jour, les gens arrivent le matin et repartent le soir. C'est donc une préoccupation majeure. Mais nous y avons pensé et y avons réfléchi.

J-F GUIHARD : donnez-nous un planning de travaux et un planning de parking, c'est tout ce qu'on demande.

S. BLANCHET : Y a-t-il une estimation concernant les barrières évoquées en Commission ?

M. LE MAIRE : il faut compter 20 000 €.

Ph. FORT : il y a aussi des places supprimées rue du Général de Gaulle. Vous nous avez parlé de places en épi. Qu'en est-il ?

M. LE MAIRE : Malestroit la chance d'avoir plus de 600 place de parking gratuites sur son territoire à proximité des commerces. En ce qui concerne les places en épi, nous y travaillons avec les services et avec Alain Brogard, notamment dans le secteur du boulevard St-Gille et de la Rue de la Poste.

Après délibération, le conseil municipal,

- A la majorité (4 refus de vote : Mmes BLANCHET, THOMAS & MM GUIHARD, FORT)  
Approuve le projet tel que présenté avec la convocation,  
Approuve le plan de financement,  
Autorise M. le Maire à solliciter :
  - o Une subvention exceptionnelle de 50 000 € au Conseil départemental du Morbihan et à signer tout document nécessaire à la conduite de ce projet,
  - o Une subvention au titre du PST au Conseil départemental du Morbihan et à signer tout document nécessaire à la conduite de ce projet.

## 2021\_11\_16\_11 - Projet de délibération portant sollicitation de subvention auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant passer à deux délibérations de sollicitation de subvention pour la création d'un un espace de jeux en centre-ville comprenant un terrain multisport et une aire de jeux pour enfants.

C'est un projet extrêmement important pour la jeunesse, pour les familles et pour le centre-ville de Malestroit. Nous l'avions annoncé dans notre profession de foi et nous savons qu'il est attendu.

Nous allons projeter une vue 3D du projet pour lequel nous solliciterons des subventions. Nous en avons déjà longuement parlé en Commission travaux.

Vous le voyez, il s'agit d'un espace de jeux positionné sur une partie du parking des Augustines, sur des parcelles communales. Il répondra à une diversité de besoins pour les jeunes, leurs accompagnants et les familles.

Vous y trouverez :

- un terrain multisports, accessibles aux pré-adolescents, adolescents et plus âgés pour la pratique du foot ou du basket notamment,
- Une aire de jeux comprenant une variété de jeux accessibles dès 2 ans ;
- Un stationnement vélo comprenant 1 borne de recharge électrique
- 2 tables de pique-nique adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Le budget du projet est de 200 000 € HT, vous avez eu le détail du plan de financement avec votre convocation.

Nous comptons sur l'aide du Conseil départemental, au titre du programme de solidarité territoriale et de l'aide exceptionnelle de 50 000 € proposée cette fin d'année, pour près 45% du total.

Nous espérons ensuite l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour 27%, nous délibérerons tout à l'heure spécifiquement pour solliciter cette aide.

L'autofinancement représentera donc un quart du projet.

Après délibération, le conseil municipal,

- A la majorité (4 refus de vote : Mmes BLANCHET, THOMAS & MM GUIHARD, FORT)  
Approuve le projet tel que présenté avec la convocation,  
Approuve le plan de financement,  
Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et à signer tout document nécessaire à la conduite de ce projet.

Affiché le 18/11/21  
  
Benoît Guillard